
ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2022.12.1242A

Objet : Déménagement 9 chemin des Alexis, vendredi 16 et samedi 17 décembre 2022, neutralisation de deux places de stationnement

POLE SÉCURITÉ
Police Municipale
TL/MS

Le Maire de la ville de Montélimar,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-2 et suivants ;

VU le Code de la route ;

VU la demande formulée par Madame Mathilde ROLANDEAU, 1065B route des Salles, 26160 SALETTES,

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 01 : Madame Mathilde ROLANDEAU effectuera un déménagement au 9 chemin des Alexis, **vendredi 16 et samedi 17 décembre 2022**.

ARTICLE 02 : A cet effet, pour permettre le bon déroulement du déménagement, deux places de stationnement situées devant le 9 chemin des Alexis, seront neutralisées **du vendredi 16 décembre 2022, 8H, au samedi 17 décembre 2022, 18H**.

ARTICLE 03 : Madame Mathilde ROLANDEAU devra mettre en place les panneaux nécessaires à l'information des usagers et à l'exécution du présent arrêté. Celui-ci devra être affiché 8 jours avant le début du déménagement par le demandeur sur au moins un des panneaux réglementaires.

ARTICLE 04 : Le stationnement sera interdit et considéré gênant. Les véhicules en infractions aux dispositions du présent arrêté seront enlevés et déposés à la fourrière automobile.

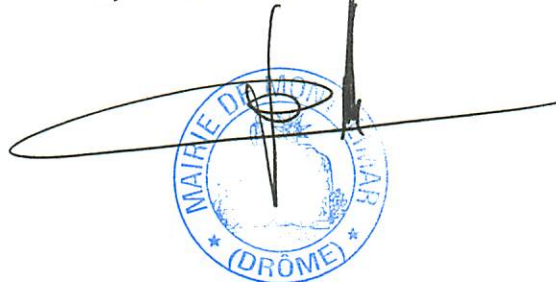
ARTICLE 05 : La procédure de mise en fourrière dite d'urgence sera observée conformément aux articles 325-12 et suivants du code de la route pour l'application de l'article 04 du présent arrêté.

ARTICLE 06 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commandant du Commissariat de la Police Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Madame Mathilde ROLANDEAU
1065B, route des Salles
26160 SALETTES

Fait à Montélimar, le 1^{er} décembre 2022

Monsieur Jean Michel GUALLAR
Adjoint au Maire

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTEILIMAR" around the top edge and "(DRÔME)" at the bottom, with two small stars on either side. The signature is a stylized, cursive script that loops around the stamp.

Le présent arrêté peut faire l'objet, devant le tribunal administratif compétent, d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de l'arrêté considéré. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).